



LIGUE DE PICARDIE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

EM - n° 31/2014

Amiens, le 14 février 2014

Conseiller en Développement

Président du T.C. Crépy en Valois

Objet : projet de construction d'un 4^{ème} court de tennis couvert à CREPY EN VALOIS

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre réflexion sur la construction d'un 4^{ème} court couvert à CREPY EN VALOIS, nous avons participé à une réunion en votre compagnie le vendredi 31 janvier.

Je me propose de vous résumer les principaux aspects abordés pendant cette réunion.

Avec 455 licenciés (ce qui constitue un « record » du club depuis plus de 20 ans) en fin de saison 2013, le Tennis Club de CREPY EN VALOIS est la plus importante association de votre Commune et se trouve actuellement dans une dynamique très positive.

Les 3 courts couverts dont dispose le club s'avèrent aujourd'hui saturés. Cela n'a rien d'étonnant puisque le nombre généralement constaté pour un fonctionnement optimal se situe aux environs de 80 à 100 adhérents par court couvert... Plusieurs exemples en Picardie et en France montrent en effet qu'au-delà de ce seuil, il est difficile de mener en même temps des actions éducatives et sportives tout en proposant aux licenciés « loisir » une pratique régulière toute l'année.

Afin de poursuivre le développement du club, l'équipe dirigeante du club réfléchit ainsi à la construction d'un 4^{ème} court couvert. Dans ce cadre, vous avez commencé à documenter différentes options et sollicité des sociétés pour en estimer les coûts, afin de définir une enveloppe budgétaire, bien sûr approximative, qui pourra servir de base à une recherche de financements.

Deux solutions sont actuellement envisagées.

La première consisterait à construire un **nouveau court couvert** accolé par la longueur au plus récent de vos 3 courts couverts (isolé, chauffé et construit en 2009), le terrain contigu semblant disponible pour une telle réalisation.

Une 2^{ème} solution, plus économique à court terme, consisterait à **couvrir un court extérieur**, en l'occurrence le plus proche du terrain de football avec une structure de type « toile sur charpente métallique ».



Chemin de la Fosse au Lait - BP 10920 - 80009 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 33 76 70 - Fax : 03 22 33 76 79 - @ : picardie@fft.fr
site internet : www.ligue.fft.fr/picardie

La première solution nous semble être nettement la meilleure, pour plusieurs raisons et en particulier pour permettre au club de disposer d'un véritable outil qui contribuera effectivement à son développement.

Sur le **plan technique**, plusieurs possibilités sont théoriquement envisageables : structure en « dur » (panneaux rigides sur charpente en bois ou métal), toile portée (sur charpente en bois ou métal) ou structure gonflable. La première solution, si elle nécessite un budget initial plus important, présente de nombreux avantages, en termes de confort intérieur, vieillissement, résistance au vandalisme...

De plus, votre club compte déjà 3 bâtiments différents, construits au fur et à mesure de son développement. Ceci n'est pas sans poser des problèmes de fonctionnement, en particulier dans le cadre de l'organisation de l'enseignement et de l'accueil des compétiteurs et spectateurs lors des tournois et rencontres par équipes.

Couvrir un court extérieur doterait certes votre club d'un 4^{ème} court couvert... mais aussi d'un 4^{ème} bâtiment indépendant, ne permettant pas d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Cela ne résoudrait donc en rien vos difficultés en matière d'accueil et de convivialité. Sur le plan esthétique, cela serait également beaucoup moins harmonieux qu'un unique bâtiment, situé à l'entrée du club et comprenant 2 courts couverts.

Le **choix du sol sportif** devra être également mûrement réfléchi. Plusieurs possibilités sont théoriquement envisageables mais, dans votre cas, le choix de la résine, surface de vos 3 autres courts couverts, peut sembler particulièrement cohérent. Plus de 85% des courts couverts construits aujourd'hui en France possèdent d'ailleurs une surface en résine.

Si le projet consistait à couvrir un court extérieur, il serait indispensable de programmer sa **rénovation totale**. L'état du sol sportif est en effet un critère déterminant pour obtenir une subvention fédérale dans le cadre d'un projet de couverture de court existant. Dans ce cadre, on pourra ainsi envisager un changement de surface.

Un **lieu de vie** (« club-house ») est aujourd'hui un élément essentiel pour le développement d'un club : accueil des compétiteurs et spectateurs, organisation d'animations, embauche d'un animateur de club... Votre club dispose déjà d'un tel équipement. Cependant son espace de vie est **nettement sous-dimensionné** par rapport au nombre d'adhérents du club. Sanitaires et vestiaires sont également vétustes et ne permettent pas un accueil correct de vos adhérents ni des compétiteurs venant régulièrement d'autres clubs pour participer à des épreuves individuelles et par équipes.

Pour accompagner le développement de votre club, il serait particulièrement intéressant, comme vous l'avez évoqué, d'envisager la création d'un **nouveau club-house** dans le cadre d'un projet global. Son implantation près de l'entrée du club, avec vue sur 2 courts couverts, contribuerait à le rendre à la fois convivial et fonctionnel.

Je me permets d'insister sur le fait que nous ne cherchons absolument pas à vous imposer des choix mais plutôt à vous conseiller au mieux afin que l'investissement réalisé par votre Commune donne satisfaction à tous et faire en sorte que cette installation soit à la fois pratique et fonctionnelle pour les utilisateurs mais également pérenne pour la collectivité.

Procédure d'aide à l'équipement par la F.F.T.

La Fédération Française de Tennis est une des seules fédérations sportives à s'être structurée afin d'assister ses clubs et les Collectivités dans le domaine de l'équipement. Depuis plus de 20 ans, le maître mot qui guide le travail du Service Equipement est la Qualité. Toutes ses actions ont été menées dans le but d'augmenter, autant que faire se peut, le niveau de qualité des installations.

Lors d'un projet de construction de courts couverts, de couverture de courts existants ou d'isolation et de chauffage, il est possible d'envisager une **subvention de la F.F.T.**

Pour cela, il est indispensable que l'étude du dossier soit validée par un **avis technique bien avant le début des travaux** (généralement avant le dépôt de permis de construire).

La procédure à suivre dans le cadre d'une demande de subvention fédérale est la suivante :

Le plus tôt possible, au stade de l'avant projet, le club et la Collectivité transmettent à la Ligue le **formulaire de demande de subvention accompagné des éléments techniques**. Ceux-ci sont alors étudiés par le Service de l'Équipement.

Si le besoin s'en fait sentir, des compléments d'information ou des réunions sur place avec le club, la Ligue et l'architecte seront éventuellement nécessaires, avant **validation technique** du projet.

Lorsque le plan de **financement** des travaux sera parfaitement défini, le Conseil Municipal ayant fixé la hauteur de la participation de la Commune et les autres collectivités s'étant également engagées, le dossier sera présenté, dans un même temps, au Groupe Équipement qui étudiera alors la demande de subvention, et définira une éventuelle participation financière de la F.F.T. dans le cadre du budget « courts couverts ».

L'octroi d'une éventuelle subvention tient compte des caractéristiques techniques du projet et de la prise en compte des remarques formulées par le Service Équipement.

Après les travaux, une vérification technique sera réalisée, dans le but de s'assurer que les prestations exécutées sont bien celles sur lesquelles l'accord avait été donné.

Étude technique de l'avant-projet par le Service Équipement

Dans le cadre de notre rôle de conseil technique, nous nous tenons à votre disposition pour faire étudier les documents que vous nous adresserez par les spécialistes du Service Équipement de la Fédération Française de Tennis.

Nous pouvons dès à présent vous faire part de remarques techniques sur les thèmes suivants que nous jugeons particulièrement importants :

Enveloppe

L'enveloppe est le volume dans lequel une balle de tennis doit pouvoir se déplacer sans rencontrer aucun obstacle.

L'ossature du bâtiment et les systèmes d'éclairage en particulier doivent être situés en dehors de l'enveloppe, soit 7 m minimum sur 11 m en largeur et 20 m en longueur avec 3 m minimum en périphérie de court (Normes Fédérales).

Eclairage naturel

L'éclairage naturel doit assurer une répartition homogène de la lumière et éviter l'effet d'éblouissement. Il doit être assuré de préférence par la toiture, obtenu par des bandes translucides diffusantes et disposées parallèlement à l'axe longitudinal du court et à l'aplomb de l'extérieur des lignes de double (plans).

Les surfaces éclairantes situées à la verticale du tracé de jeu sont formellement déconseillées. L'éclairage naturel, par les façades latérales, peut être réalisé mais en aucun cas sur les parois situées en fond de court, dans l'axe du jeu (projections).

Isolation et Chauffage

Ces deux postes nous semblent essentiels, pour deux raisons principales :

La première concerne la **pérennisation du bâtiment**. L'isolation et le chauffage résoudront en grande partie les problèmes de condensation qui pourraient apparaître lors de variation de température, protégeant ainsi le sol sportif de quelques désordres et évitant de trop nombreux mouvements de la couverture (fuites, ruissellements...).

La deuxième raison concerne le **confort** proposé aux utilisateurs. Été comme hiver, les joueurs (jeunes, adultes) et les spectateurs (parents, accompagnateurs...) pourront pratiquer et admirer notre sport dans les meilleures conditions. Dans le document du Ministère Jeunesse et Sports intitulé « Salles de Sports, Sports de Salle : Règles d'homologation fédérale » est indiquée une température minimale de 12° C, température fortement recommandée.

Si le projet consiste à accoler un nouveau court couvert à celui construit en 2009, il faudra évidemment l'isoler et le chauffer puisqu'il constituera un uniquement bâtiment avec le court existant, lui-même isolé et chauffé.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour jouer notre rôle de conseil sur ces différents thèmes au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

Si nécessaire, il sera possible d'organiser une réunion avec les différents acteurs du projet et un expert du Service Equipement de la F.F.T. pour aborder tous les aspects techniques.

Je vous souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Conseiller en Développement